

**EXAMEN DE COUTENANCE
QCM : 1ère PARTIE**

A traiter sans aucune documentation

En 30 minutes, cocher parmi les propositions suivantes la bonne réponse. Une réponse exacte donne 1 point, une réponse fautive 0 point. Le total (maximum : 20) sera ajouté au résultat de la seconde partie (cotée sur 60). Un total de 50 points sur 80 (12,5/20) est nécessaire pour l'obtention de l'examen de spécialité.

1. **La gestion de projet est une opération :**
 - a) à posteriori
 - b) prévisionnelle
 - c) rétroactive

2. **Le maître d'ouvrage peut se décharger sur le maître d'œuvre de toutes les tâches relatives à la réalisation d'un projet :**
 - a) vrai
 - b) faux

3. **L'objectif de la gestion de projet est de comparer à tout moment le travail réalisé avec celui que l'on avait prévu :**
 - a) vrai
 - b) faux

4. **L'objectif principal de la coûténance est de :**
 - a) connaître en permanence l'état des dépenses engagées pour un projet
 - b) autoriser les services d'achat à passer les commandes
 - c) rapporter au chef de projet la prévision du coût final
 - d) autoriser les services comptables à régler les factures

5. **Le rapport de coût est un document :**
 - a) destiné à l'information du personnel et des actionnaires de l'entreprise
 - b) confidentiel, donc autoportant et indépendant de tout autre document
 - c) qui fait partie du rapport périodique de projet à la direction générale
 - d) destiné au client pour l'informer sur les pertes ou gains à venir

6. **La méthode du reste à faire implique :**
 - a) qu'on l'utilise dès le démarrage du projet
 - b) que la durée de chaque lot de travail soit courte
 - c) que l'on puisse disposer de plusieurs états successifs
 - d) qu'on utilise les mêmes critères d'avancement pour tous les lots

7. **Pour la mise en pratique des principes de la coûténance :**
 - a) il faut disposer de logiciels spécialement adaptés au système comptable de l'entreprise
 - b) un tableur et une base de données relationnelle sont suffisants dans la plupart des cas
 - c) on peut toujours se passer de tout système informatique

8. **Tous les éléments définissant un lot de travaux (dans une fiche de tâches par exemple) doivent être acceptés par son responsable :**
 - a) vrai
 - b) faux

9. **L'organigramme des tâches doit constituer un découpage de l'œuvre qui permette de désigner, pour chaque lot, un responsable commun à la gestion de la configuration, des coûts et des délais :**
 - a) vrai
 - b) faux

10. **Par rapport au code de comptabilité analytique, le code des coûts est :**
- a) totalement indépendant
 - b) au moins compatible
 - c) un sous-ensemble du code comptable
 - d) une conséquence du code comptable
11. **Le budget initial est utilisé tout au long du projet par le coûteneur comme référentiel pour :**
- a) calculer l'écart avec le coût dépensé par ligne budgétaire
 - b) servir d'élément de comparaison lors de la détermination du coût prévisionnel
 - c) justifier auprès du client ses demandes d'avenants contractuels
12. **La provision pour aléas techniques prévue au budget correspond :**
- a) à une facilité de gestion accordée au chef de projet par sa direction pour ses achats
 - b) à des dépenses prévisibles, voire calculables, mais non encore identifiées
 - c) aux options prévues au contrat, et laissées au choix du maître d'ouvrage
 - d) aux profits espérés par la réalisation par rapport au budget initial
13. **La diffusion des documents dans un projet est définie :**
- a) au cas par cas, pour chaque document, par son auteur
 - b) dans une procédure écrite par le chef du service émetteur
 - c) dans une procédure écrite par le chef de projet
 - d) afin d'assurer sa distribution à tous les membres de l'équipe de projet
14. **Le système d'information est un élément du système d'assurance qualité :**
- a) vrai
 - b) faux
15. **Pour les besoins du contrôle de projet, l'analyse des écarts entre les coûts engagés et les coûts facturés doit être faite par :**
- a) les services comptables
 - b) les coûteneurs
 - c) le service approvisionnement
16. **Pour déterminer l'avancement physique des travaux sur site, la pondération des tâches :**
- a) ne peut se faire que par le nombre d'heures estimées
 - b) ne peut se faire que par les coûts estimés
 - c) peut se faire soit par les coûts, soit par les heures
17. **L'avancement physique des tâches élémentaires sur un chantier est mesuré par :**
- a) les heures de main d'œuvre des personnels productifs directs
 - b) des unités d'œuvre conventionnellement spécifique à chaque type de tâche
 - c) la valeur budgétaire de ces tâches, pondérée par la productivité
18. **La courbe du coût budgété du travail prévu (CBTP) est utile pour le planificateur et le comptable et non pour le coûteneur :**
- a) vrai
 - b) faux
19. **La différence d'ordonnée, à une date donnée, entre la courbe CBTE et la courbe CRTE permet d'estimer :**
- a) le risque de dépassement des délais
 - b) le risque de dépassement des coûts
 - c) le coût des modifications acceptées par le projet
 - d) le besoin éventuel de trésorerie
20. **La reprise d'une tâche, considérée comme achevée dans le rapport de coût :**
- a) fait diminuer l'avancement physique retenu
 - b) doit être considérée comme une modification
 - c) ne doit pas être prise en compte par le coûteneur